

# Conditions Générales de Vente et Règlement de Trail de Haute Provence® 2025

### **TABLE DES MATIERES**

PRELIMINAIRE	3
I.ORGANISATION	3
2.PRESENTATION DES COURSES	3
3.CONDITIONS DE PARTICIPATION	11
4.CESSION DE DOSSARD	14
5.ASSURANCES	15
6.REGLES SPORTIVES	15
7.RAVITAILLEMENT ET SEMI-AUTONOMIE	18
B.SECURITE ET SOINS	18
9.REMISE DES DOSSARDS	19
10.ANNULATION EN CAS DE FORCE MAJEURE D'UNE PARTIE OU DE LA TO COURSES	
I I.APPROCHE DURABLE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	19
12.DROIT A L'IMAGE	20
13.DROIT PHOTO	20
14.LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE	20
IS MODIFICATION DI I PECI EMENT	20

#### **Préliminaire**

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'Organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

### I. Organisation

L'association Outdoor Events In Provence, association loi 1901, ci-après dénommée : « L'organisateur », organise l'événement Trail de Haute Provence® ci-après dénommé : « l'Evènement », avec l'aide des Communes traversées par les tracés des parcours de l'Evènement.

Le présent document définit :

- Les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs aux courses de l'Evénement ;
- Le règlement sportif de l'Evénement.

Les termes « vous » « votre », « vôtre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence. La participation à l'évènement implique votre acceptation expresse et sans réserve des Conditions Générales de Vente et du Règlement.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Vente et le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site internet de l'Evénement. En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique.

L'organisateur peut être contacté par email à l'adresse suivante : <u>contact@mythp.fr</u> Site internet : <u>https://mythp.fr/</u> Le présent document, Conditions Générales de Vente et Règlement, s'appliquent à toutes les courses de l'Evénement.

### 2. Présentation des courses

L'Evénement se compose de plusieurs parcours adultes et enfants.

L'équipement requis est conforme aux règles administratives et techniques spécifiques aux trails éditées par la FFA. Chaque participant s'engage à posséder le matériel obligatoire pendant toute la durée de la course et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur durant la totalité de l'épreuve.

A tout moment de la course des contrôles pourront être faits, le participant a l'obligation de se soumettre à ces contrôles sous peine de disqualification.

Ces courses se déroulent sur des itinéraires où les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement, c'est pour cette raison qu'il est obligatoire de se munir du matériel noté ci-dessous afin de vous prémunir contre des conditions climatiques défavorables.

L'organisation se réserve le droit de compléter et/ou modifier les listes ci-dessous en fonction des conditions météorologiques avec notamment la mise en place d'un pack « Canicule » et/ou d'un pack « Intempéries / Grand froid » dont le détail est précisé ci-dessous. Une fois activés, ces packs sont OBLIGATOIRES.

Pack « Canicule »	Pack « Intempéries/ Grand froid »
<ul> <li>Lunettes de soleil</li> <li>Casquette saharienne ou toute combinaison permettant de couvrir entièrement la tête et la nuque</li> <li>Crème solaire</li> <li>Réserve d'eau minimum 2 litres</li> </ul>	<ul> <li>Vêtement chaud de rechange type Couche intermédiaire (2ème couche) utilisée entre la Ière couche et la veste étanche avec capuche. Textile exclut: coton.</li> <li>Recommandation: veste polaire ou chaude compressible.</li> <li>Un collant ou pantalon de course jambes longues recouvrant la totalité de la jambe ou une combinaison de pantalon et chaussettes hautes recouvrant la totalité de la jambe.</li> <li>Bonnet/ paire de gants</li> <li>Lunettes de soleil</li> </ul>

# 2.1.Fiche synthétique pour les parcours du THP 2025

	THP solidaire	THPI0 / THPI0 pro / THPI0 nordic	THP20	THP30	THP40	THP50	THP80	THP80 relai	THP120	THP160	THP160 relai
Date	01-juin	31-mai	31-mai	30-mai	30-mai	31-mai	31-mai	31-mai	30-mai	30-mai	30-mai
Heure de départ	09h00	18h00	I7h00	15h30	15h00	07h00	08h00	08h00	15h00	15h00	15h00
Départ de	Forcalquier	Forcalquier	Forcalquier	Forcalquier	Montlaux	Lardiers	Ongles	Ongles	Forcalquier	Forcalquier	Forcalquier
Arrivée à					For	calquier (ECBF)	)				
Distance (km)	8,2	10,6	22	28,4	43,1	54,4	80,1	80,1	124,4	168,2	168,2
Dénivelé + (m)	247	333	796	1121	1379	2322	3660	3660	5832	7343	7343
Parcours en boucle	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	oui	oui	oui
Comment y accéder		Se rendre à F	orcalquier		Navette	Navette	Navette	Navette*	Se re	endre à Forcale	quier
Navette											
(en option)					oui	oui	oui	oui			
Nbr de relais								4			9
Nbr de ravitaillements	_	_	_	_	3	3	5		7	9	
Ongles								Relai I	21,2km	21,2km	
Lardiers							8,9km	8,9km	27,5km	27,5km	Relai 2
Lange									51,6km	51,6km	Relai 3
Station de Lure						I 6km	25km	Relai 2	69,4km	69,4km	Relai 4
Jas des baille						24.11	39,4km	Relai 3	83,7km	83,7km	Relai 5
St Etienne les Orgues						34,1 km	59,7km	Relai 3	I 04km	104km 117,1km	Relai 6 Relai 7
Montlaux Parking Ganagobie					15km					117,1Km	Reial /
Lurs					22,5km					139,6km	Relai 8
Pierrerue					28,9km					137,0611	iveiai o
Fontienne			10,7km	I7km	20,710.11	43km	68,7km	68,7km	I I 3km	156,9km	Relai 9
Parking des Mourres	3,5km	5,8km		771211			22,11111	,			
Forcalquier	8,3 km	10,6km	22km	22km	22km	22km	80km	80km	22km	22km	22km
Base-vie	non	non	non	non	non	non	non	non	2	3	non
Barrière horaire	non	non	non	non	non	ı	2	non	3	4	non
Limite horaire	2h	2h30	4h	7h	10h	I3h	18h	I8h	30h	40h	40h
Pacer					oui	oui	oui		oui	oui	
Bâtons autorisés						Cf règlement					
Matériel obligatoire						Cf règlement					
Matériel recommandé						Cf règlement					
Pack canicule						Cf règlement					
Pack grand froid						Cf règlement					
Trace GPX	<u>THPsolidaire</u>	THP10	THP20	THP30	THP40	THP50	THP80	THP80	THP120	THP160	THP160
Consigne	non	non	non	non	oui	oui	oui	oui	non	non	non
Sac de délestage	non	non	non	non	non	non	non	non	oui (1)	oui (2)	non
Douches arrivée	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Ostéopathes***	non	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Restauration sur place						oui					
Buvette sur place	oui										
Parking à proximité	and .										
départ/arrivée	oui										
Suivi live et résultats	oui										
Tarifs											
du 01/09/2024	20 €#	25 €	40 €	50 €	60 €	70 €	100 €	30**€	140 €	180 €	30**€
au 30/04/2025	• "							•			•
du 01/05/2025	25 €#	30 €	45 €	60 €	70 €	80 €	120 €	40**€	160 €	200 €	40**€
au 25/05/2025											
Inscription sur place *pour le relai 1						Non					

<sup>\*\*</sup>montant par relai

<sup>\*\*\*</sup>Uniquement le samedi 31/05

<sup>#5</sup> euros reversés à une association

### 2.2.THP160

#### 2.2.1. En bref

- Trail en semi-autonomie en individuel exclusivement, comprenant 8 ravitaillements complets sur le parcours et 1 ravitaillement complet à l'arrivée ;
- 2 sacs d'allègement (sac coureur) seront fournis par l'Organisation et pourront être acheminés par l'Organisation sur les 2 bases vie (Station de Lure et Lurs)
- Distance de 168 km assortie d'un dénivelé positif et négatif de 7 350 m rapportant 6 points ITRA et ayant un UTMB index de 100M;
- Qualifier Ligue ULTRA
- Ouvert à partir de la catégorie Espoir (20 ans et plus);
- Limité à 500 participants ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 500 m et 1 826 m d'altitude ;
- Départ vendredi 30 mai 2025 à 15h00 de Forcalquier

### 2.2.2. Equipement

	Matériel obligatoire par coureur	<u>Matériel recommandé</u>
•	Dossard Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie Un téléphone portable (en état de marche) avec une batterie pour le recharger Une réserve d'eau d'au moins I,5 litres Une casquette ou un Tour de cou Lampe Frontale en état de marche avec batterie de rechange (ou piles de rechange selon le modèle) Une veste étanche à l'eau et au vent avec capuche. Réserve alimentaire au minimum de I000 Kcal (barres, gels énergétiques) Un vêtement chaud de rechange type Ière couche chaude	<ul> <li>Une montre lisant les traces GPX pour indiquer le parcours et/ou une application sur smartphone permettant la même chose (exemple : Trail Connect)</li> <li>Bande adhésive large pouvant servir de strapping</li> <li>Paquet de mouchoirs.</li> <li>Bâtons de Trail : Attention, il est interdit de laisser ses bâtons de Trail une fois la course commencée. Il faut finir l'épreuve avec. Aucun bâton sera admis dans les sacs</li> </ul>

### 2.3. THP160 en relai par équipe de 9

- Trail en semi-autonomie par équipe (mixtes ou pas) de 9 coureurs et coureuses,
- Chaque relai aura lieu au ravitaillement comme indiqué dans le tableau ci-après, sous le contrôle d'un bénévole.
- Les distances et dénivelés de chaque section sont récapitulés dans le tableau ci-dessous. Le choix du coureur et de son secteur se fait lors de l'inscription en ligne.
- Chaque relayeur doit se rendre au départ de son secteur par ses propres moyens et chaque retour se fera aussi de façon autonome.
- Ouvert à partir de la catégorie Espoir (20 ans et plus) ;
- Limité à 100 équipes ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 500 m et 1 826 m d'altitude ;
- Le classement se fera par équipe (pas de classement individuel) au regard du temps mis par tous ses membres au moment du passage sur le tapis de chronométrage de l'arrivée
- Départ vendredi 30 mai 2025 à 15h00 de Forcalquier pour le Relai I

#### 2.3.1. Equipement

Matériel obligatoire par relayeur	<u>Matériel recommandé</u>
<ul> <li>Dossard</li> <li>Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie</li> <li>Un téléphone portable (en état de marche)</li> <li>Une réserve d'eau d'au moins I,5 litres</li> <li>Une casquette ou un Tour de cou</li> <li>Lampe Frontale en état de marche pour les relayeurs de nuit</li> <li>Une veste étanche à l'eau et au vent avec capuche.</li> <li>Réserve alimentaire au minimum de 400 Kcal (barres, gels énergétiques)</li> <li>Un vêtement chaud de rechange type l'ère couche chaude pour les relais 4, 5 et 6</li> </ul>	<ul> <li>Une montre lisant les traces GPX pour indiquer le parcours et/ou une application sur smartphone permettant la même chose (exemple : Trail Connect)</li> <li>Bande adhésive large pouvant servir de strapping</li> <li>Paquet de mouchoirs.</li> </ul>

#### 2.3.2. Détail des relais

	THP160 en relai par équipe de 9						
Relai	Lieu du départ du relai	Lieu d'arrivée du relai	Distance (km)	Dénivelé positif (m)	Dénivelé négatif (m)		
I	Forcalquier	Lardiers	27,5	1 136	904		
2	Lardiers	Lange	24,1	I 353	I 4I6		
3	Lange	Station de Lure	17,8	I 362	495		
4	Station de Lure	Jas des Bailles	14,3	394	1 068		
5	Jas des Bailles	Saint-Etienne-les-Orgues	20,3	970	I 200		
6	Saint-Etienne-les-Orgues	Montlaux	13,1	360	450		
7	Montlaux	Lurs	22,6	790	800		
8	Lurs	Fontienne	17,2	640	500		
9	Fontienne	Forcalquier	11,4	340	540		

### 2.4.THP120

#### **2.4.1.** En bref

- Trail en semi-autonomie en individuel exclusivement, comprenant 7 ravitaillements complets sur le parcours et 1 ravitaillement complet à l'arrivée ;
- I sac d'allègement (le sac coureur) sera fourni par l'organisation et pourra être acheminé sur la base vie (Station de Lure) par l'Organisation
- Distance de 124 km assortie d'un dénivelé positif et négatif de 5 833 m rapportant 5 points ITRA et ayant un UTMB index de 100 M comptant pour le **Challenge des Trails de Provence (Ultra)**;
- Ouvert à partir de la catégorie Espoir (20 ans et plus) ;
- Limité à 500 participants ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 500 m et 1 826 m d'altitude ;
- Départ vendredi 30 mai 2025 à 15h00 de Forcalquier

### 2.4.2. Equipement

	Matériel obligatoire par coureur	Matériel recommandé
•	Dossard Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie Un téléphone portable (en état de marche) avec une batterie pour le recharger Une réserve d'eau d'au moins I,5 litres Une casquette ou un Tour de cou Lampe Frontale en état de marche avec batterie de rechange (ou piles de rechange selon le modèle) Une veste étanche à l'eau et au vent avec capuche. Réserve alimentaire au minimum de I000 Kcal (barres, gels énergétiques) Un vêtement chaud de rechange type Ière couche chaude	<ul> <li>(exemple: Trail Connect)</li> <li>Bande adhésive large pouvant servir de strapping</li> <li>Paquet de mouchoirs.</li> <li>Bâtons de Trail: Attention, il est interdit de laisser ses bâtons de Trail une fois la course commencée. Il faut finir l'épreuve avec. Aucun bâton sera admis dans les sacs</li> </ul>

### 2.5.THP80

### **2.5.1.** En bref

- Trail en semi-autonomie, comprenant 5 ravitaillements complets sur le parcours et 1 ravitaillement complet à l'arrivée;
- Distance de 80 km assortie d'un dénivelé positif et négatif de 3 700 m rapportant 4 points ITRA et ayant un UTMB index de 100K
- Ouvert à partir de la catégorie Espoir (20 ans et plus);
- Limité à 500 participants ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 500 m et 1 826 m d'altitude ;
- Départ samedi 31 mai 2025 à 8h d'Ongles
- Possibilité de se rendre au départ par navette (5€ au moment de l'inscription)
- Une consigne sera proposée au départ pour y déposer un sac qui sera rapatrié à l'arrivée par l'Organisation

### 2.5.2. Equipement

#### Matériel obligatoire par coureur Matériel recommandé Une montre lisant les traces GPX pour Dossard indiquer le parcours et/ou une application sur Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie smartphone permettant la même chose Un téléphone portable (en état de marche) (exemple : Trail Connect) Une réserve d'eau d'au moins 1,5 litres Bande adhésive large pouvant servir de Une casquette ou un Tour de cou strapping Lampe Frontale en état de marche avec batterie de Paquet de mouchoirs. rechange (ou piles de rechange selon le modèle) Bâtons de Trail : Attention, il est interdit de Une veste étanche à l'eau et au vent avec capuche. laisser ses bâtons de Trail une fois la course Réserve alimentaire au minimum de 800 Kcal (barres, commencée. Il faut finir l'épreuve avec. gels énergétiques...)

# 2.6. THP80 en relai par équipe de 4

Un vêtement chaud de rechange type I ère couche chaude

#### 2.6.1. En bref

- Trail en semi-autonomie par équipe (mixtes ou pas) de 4 coureurs et coureuses,
- Chaque relai aura lieu au ravitaillement comme indiqué dans le tableau ci-après, sous le contrôle d'un bénévole.
- Les distances et dénivelés de chaque section sont récapitulés dans le tableau ci-dessous. Le choix du coureur et de son secteur se fait lors de l'inscription en ligne.
- Ouvert à partir de la catégorie Espoir (20 ans et plus) ;
- Limité à 100 équipes ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 500 m et 1 826 m d'altitude ;
- Chaque relayeur doit se rendre au départ de son secteur par ses propres moyens et chaque retour se fera aussi de façon autonome.
- Le classement se fera par équipe (pas de classement individuel) au regard de du temps mis par tous ses membres au moment du passage sur le tapis de chronométrage de l'arrivée
- Départ samedi 31 mai 2025 à 8h d'Ongles pour le Relai I
- Possibilité de se rendre au départ par navette (5€ au moment de l'inscription) pour le Relai I
- Une consigne sera proposée au départ pour y déposer un sac qui sera rapatrié à l'arrivée par l'Organisation

### 2.6.2. Equipement

<u>Matériel obligatoire par relayeur</u>	<u>Matériel recommandé</u>
<ul> <li>Dossard</li> <li>Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie</li> <li>Un téléphone portable (en état de marche)</li> <li>Une réserve d'eau d'au moins 1,5 litres</li> <li>Une casquette ou un Tour de cou</li> <li>Lampe Frontale en état de marche pour les relayeurs de nuit</li> <li>Une veste étanche à l'eau et au vent avec capuche.</li> <li>Réserve alimentaire au minimum de 400 Kcal (barres, gels énergétiques)</li> <li>Un vêtement chaud de rechange type l'ère couche chaude pour les relais 1, 2 et 3</li> </ul>	<ul> <li>Paquet de mouchoirs.</li> <li>Bâtons de Trail : Attention, il est interdit de laisser ses bâtons de Trail une fois la course commencée. Il faut finir l'épreuve avec.</li> </ul>

#### 2.6.3. Détail des relais

	THP80 en relai par équipe de 4					
Relai	Lieu du départ du relai	Lieu d'arrivée du relai	Distance (km)	Dénivelé positif (m)	Dénivelé négatif (m)	
I	Ongles	Station de Lure	25,1	I 690	900	
2	Station de Lure	Jas de Bailles	14,4	400	I 080	
3	Jas de Bailles	Saint-Etienne-les-Orgues	20,4	970	I 200	
4	Saint-Etienne-les-Orgues	Forcalquier	20,2	610	775	

#### 2.7.THP50

#### **2.7.1.** En bref

- Trail en semi-autonomie, comprenant 3 ravitaillements complets sur le parcours et 1 ravitaillement complet à l'arrivée :
- Distance de 54 km assortie d'un dénivelé positif 2 320 m et d'un dénivelé négatif de 2 600 m rapportant 3 points ITRA, ayant un UTMB index de 50K et comptant pour le **Challenge des Trails de Provence (trail long)**;
- Ouvert à partir de la catégorie Espoir (20 ans et plus) ;
- Limité à 700 participants ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 500 m et 1 826 m d'altitude ;
- Possibilité de se rendre au départ par navette (5€ au moment de l'inscription)
- Une consigne sera proposée au départ pour y déposer un sac qui sera rapatrié à l'arrivée par l'Organisation
- Départ samedi 31 mai 2025 à 7h de Lardiers

### 2.7.2. Equipement

Matériel obligatoire par coureur	Matériel recommandé
<ul> <li>Dossard</li> <li>Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie</li> <li>Un téléphone portable (en état de marche)</li> <li>Une réserve d'eau d'au moins 1,5 litres</li> <li>Une casquette et un Tour de cou</li> <li>Une veste étanche à l'eau et au vent avec capuche.</li> <li>Réserve alimentaire au minimum de 800 Kcal (barres, gels énergétiques)</li> <li>Un vêtement chaud de rechange type l'ère couche chaude</li> </ul>	<ul> <li>Une montre lisant les traces GPX pour indiquer le parcours et/ou une application sur smartphone permettant la même chose (exemple : Trail Connect)</li> <li>Bande adhésive large pouvant servir de strapping</li> <li>Paquet de mouchoirs.</li> </ul>

#### 2.8. THP40

#### **2.8.1.** En bref

- Trail en semi-autonomie, comprenant 3 ravitaillements dont 2 complets sur le parcours et 1 ravitaillement complet à l'arrivée;
- Distance de 43 km assortie d'un dénivelé positif et négatif de 1 400 m rapportant 2 points ITRA, ayant un UTMB index de 50K;
- Ouvert à partir de la catégorie Espoir (20 ans et plus) ;
- Limité à 500 participants ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 500 m et 1 826 m d'altitude ;
- Possibilité de se rendre au départ par navette (5€ au moment de l'inscription)
- Une consigne sera proposée au départ pour y déposer un sac qui sera rapatrié à l'arrivée par l'Organisation
- Départ vendredi 30 mai 2025 à 15h de Montlaux

### 2.8.2. Equipement

Matériel obligatoire par coureur	Matériel recommandé
<ul> <li>Dossard</li> <li>Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie</li> <li>Un téléphone portable (en état de marche)</li> <li>Une réserve d'eau d'au moins 1,5 litres</li> <li>Une casquette et un Tour de cou</li> <li>Une veste étanche à l'eau et au vent avec capuche.</li> <li>Réserve alimentaire au minimum de 800 Kcal (barres, gels énergétiques)</li> <li>Un vêtement chaud de rechange type l'ère couche chaude</li> </ul>	<ul> <li>Une montre lisant les traces GPX pour indiquer le parcours et/ou une application sur smartphone permettant la même chose (exemple : Trail Connect)</li> <li>Bande adhésive large pouvant servir de strapping</li> <li>Paquet de mouchoirs.</li> </ul>

#### 2.9.THP30

#### **2.9.1.** En bref

- Trail en semi-autonomie, comprenant l'ravitaillement complet sur le parcours et l'ravitaillement complet à l'arrivée;
- Distance de 28,2 km assortie d'un dénivelé positif et négatif de 1 150 m rapportant 1 point ITRA, ayant un UTMB index de 20K et comptant pour le **Challenge des Trails de Provence (trail court)**;
- Ouvert à partir de la catégorie Espoir (20 ans et plus);
- Limité à 1 000 participants ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 500 m et 1000 m d'altitude;
- Départ vendredi 30 mai 2025 à 15h30 de Forcalquier

### 2.9.2. Equipement

Matériel obligatoire par coureur	<u>Matériel recommandé</u>
<ul> <li>Dossard</li> <li>Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie</li> <li>Un téléphone portable (en état de marche)</li> <li>Une réserve d'eau d'au moins 1,0 litre</li> <li>Une casquette ou un Tour de cou</li> <li>Une veste étanche à l'eau et au vent</li> <li>Réserve alimentaire au minimum de 400 Kcal (barres, gels énergétiques)</li> </ul>	<ul> <li>Lunettes de soleil</li> <li>Réserve d'eau de 1,5 l</li> <li>Bande adhésive large pouvant servir de strapping</li> <li>Paquet de mouchoirs.</li> </ul>

### 2.10. THP20

#### 2.10.1. En bref

- Trail court en semi-autonomie, comprenant I ravitaillement liquide et I ravitaillement complet à l'arrivée ;
- Distance de 22 km assortie d'un dénivelé positif et négatif de 800 m rapportant I point ITRA, ayant un UTMB index de 20K et comptant pour le Challenge des Trails de Haute-Provence;
- Ouvert à partir de la catégorie Junior (18 ans et plus) ;
- Limité à 500 participants ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 500 m et 800 m d'altitude ;
- Départ samedi 31 mai 2025 à 17h00 de Forcalquier.

### 2.10.2. Equipement

Matériel obligatoire par coureur	Matériel recommandé						
Dossard	Lunettes de soleil						
<ul> <li>Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie</li> <li>Réserve d'eau de 1,5 l</li> </ul>							
Un téléphone portable (en état de marche)	de marche)  • Bande adhésive large pouvant servir de strapping						
Une réserve d'eau d'au moins 1,0 litre	Paquet de mouchoirs						
Une casquette ou un Tour de cou	• Réserve alimentaire de 200Kcal (Barre						
Une veste étanche à l'eau et au vent	énergétique, gels)						

#### 2.11, THP10

#### 2.11.1. En bref

- Trail court en semi-autonomie, comprenant l'ravitaillement liquide et l'ravitaillement complet à l'arrivée ;
- Distance de 10,6 km assortie d'un dénivelé positif et négatif de 360 m;
- Ouvert à partir de la catégorie Cadet (16 ans et plus) ;
- Limité à 500 participants ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 500 m et 700 m d'altitude;
- Départ samedi 31 mai 2025 à 18h00 de Forcalquier

#### 2.11.2. Equipement

Matériel obligatoire par coureur	Matériel recommandé
Dossard	Une casquette ou un Tour de cou
Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie	Lunettes de soleil
Un téléphone portable (en état de marche)	Réserve d'eau de 1,5 l
Une réserve d'eau d'au moins 1,0 litre	Une veste étanche à l'eau et au vent

### 2.12. THP10 pro (en équipe de 5)

#### 2.12.1. En bref

- Trail court en semi-autonomie, comprenant l'ravitaillement liquide et l'ravitaillement complet à l'arrivée ;
- Distance de 10,6 km assortie d'un dénivelé positif et négatif de 360 m;
- Challenge entreprises, par équipe de 5 coureurs/coureuses. Les 3 meilleurs temps de chaque équipe seront comptabilisés pour établir le classement.
- Ouvert à partir de la catégorie Cadet (16 ans et plus) ;
- Limité à 100 équipes ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 500 m et 700 m d'altitude;
- Départ samedi 31 mai 2025 à 18h00 de Forcalquier

### 2.12.2. Equipement

Matériel obligatoire par coureur	Matériel recommandé
Dossard	Une casquette ou un Tour de cou
Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie	Lunettes de soleil
Un téléphone portable (en état de marche)	Réserve d'eau de 1,5 l
Une réserve d'eau d'au moins 1,0 litre	Une veste étanche à l'eau et au vent

### 2.13. THP10 nordic

#### 2.13.1. En bref

- Marche nordique en semi-autonomie, comprenant I ravitaillement complet à l'arrivée ;
- Distance de 10 km assortie d'un dénivelé positif et négatif de 360 m ;
- Ouverte à partir de la catégorie Cadet (16 ans et plus) ;
- Limité à 200 participants ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 500 m et 700 m d'altitude ;
- Départ samedi 31 mai 2025 à 18h00 de Forcalquier

### 2.13.2. Equipement

Matériel obligatoire par coureur	Matériel recommandé
<ul> <li>Dossard</li> <li>Bâtons de marche nordique</li> <li>Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie</li> <li>Un téléphone portable (en état de marche)</li> <li>Une réserve d'eau d'au moins 1,0 litre</li> </ul>	<ul> <li>Une casquette ou un Tour de cou</li> <li>Lunettes de soleil</li> <li>Réserve d'eau de 1,5 l</li> <li>Une veste étanche à l'eau et au vent</li> </ul>

### 2.14. THP solidaire

#### 2.14.1. En bref

- Marche solidaire non chronométré accessible à toutes et tous, comprenant I ravitaillement liquide et I ravitaillement complet à l'arrivée ;
- Distance de 8,3 km assortie d'un dénivelé positif et négatif de 250 m ;
- Marche solidaire, ouvert à partir de la catégorie Cadet (16 ans et plus) ;
- Pas de limite de participants ;
- Parcours empruntant des sentiers de montagne techniques situés entre 500 m et 700 m d'altitude ;
- Départ dimanche I<sup>er</sup> juin 2025 à 09h00 de Forcalquier.

#### 2.14.2. Equipement

Matériel obligatoire par coureur	<u>Matériel recommandé</u>
Dossard	Une casquette ou un Tour de cou
Un sifflet / Un gobelet / Une couverture de survie	Lunettes de soleil
Un téléphone portable (en état de marche)	Réserve d'eau de 1,5 l
Une réserve d'eau d'au moins 1,0 litre	Une veste étanche à l'eau et au vent

### 2.15. THP junior

- 4 parcours destinés aux enfants (catégories école d'athlétisme à minime) se déroulant dans la ville de Forcalquier, non chronométrés ;
- Besoin d'une autorisation parentale ;
- Départ vendredi 30 mai 2025 à 16h00 de Forcalquier.

Catégorie	Distance
Moins de 10 ans	500 m
De 10 à 11 ans	l 100 m
De 12 à 13 ans	3 300 m
De 14 à 15 ans	3 300 m

### 3. Conditions de participation

### 3.1.Les catégories d'âge et les distances maximales

Les âges indiqués ci-dessous s'entendent pour ceux qui sont atteints au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le changement de catégorie intervient au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Catégorie	Code	Age	Distance maximale
Eveil athlétique	EA	9 ans au plus	Endurance pendant 8 mn
Poussin	PO	10 et 11 ans	1,5 km
Benjamin	BE	12 et 13 ans	3 km
Minime	MI	14 et 15 ans	5 km
Cadet	CA	16 et 17 ans	I5 km
Junior	JU	18 et 19 ans	25 km
Espoir	ES	20 à 22 ans	Illimitée
<b>S</b> enior (1) (2)	SE	23 à 34 ans	Illimitée
Master (1) (2)	MA	35 ans et plus	Illimitée

- (1) Au niveau international, l'IAAF classe les féminines comme sénior de 23 à 34 ans, Master à partir de 35 ans. Le passage en catégorie Master pour l'IAAF est au jour anniversaire.
- (2) Pour les Masters, des classements par tranches d'âge de 10 ans peuvent être prévus par l'organisateur.

Il est à noter que les courses en montagne sont ouvertes à tous les participants de la catégorie Cadet au moins (16 ans et plus), dans le respect des distances maximales.

### 3.2. Pièces justificatives

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA.

Pour être valide toute inscription devra **obligatoirement** être accompagnée soit :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

• De l'attestation PPS (Parcours de Prévention Santé) qui doit dater de moins de 3 mois et accessible ici

L'un de ces documents devra obligatoirement être téléchargé par vos soins sur votre fiche coureur, tout document envoyé par mail ou courrier ne sera pas pris en compte.

Les participants étrangers sont tenus de fournir une attestation PPS, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics.

Pour toutes les courses, vous devez télécharger sur votre espace coureur (disponible sur votre confirmation d'inscription)

- Une copie de votre licence dans le mois suivant votre inscription et au moins un mois avant la date de la course concernée.
- Ou une attestation PPS 3 mois avant l'épreuve et au plus tard I mois avant la date de la course.

A défaut le coureur ne pourra pas retirer son dossard lors du retrait des dossards et donc ne pourra pas prendre le départ de la course.

### 3.3. Droits d'inscription

Les droits d'inscription décrits ci-dessous sont hors frais bancaires, hors frais de l'option <u>Protection Annulation</u> <u>d'inscription</u> et hors option payante (navette, repas, etc.).

	Tarif	Tarif		
Courses	du 01/09/2024	du 01/05/2025		
Courses	au	au		
	30/04/2025	25/05/2025		
THP160	180 €	200 €		
THP160 relai	30 €*	40 €*		
THP120	140 €	160€		
THP80	100 €	120€		
THP80 relai	30 €*	40 €*		
THP50	70 €	80 €		
THP40	60 €	70 €		
THP30	50 €	60 €		
THP20	40 €	45 €		
THP10	25 €	30 €		
THP10 pro	25 €	30 €		
THP10 nordic	25 €	30 €		
THP solidaire	20 €**	25 €**		
THP junior	0 €	0 €		

<sup>\*</sup> prix par relayeur

Tous les coureurs inscrits avant le 01/05/2025 bénéficieront d'un dossard personnalisé.

Les droits d'inscription à la course comprennent :

- Le pack course (dossard, chronométrage)
- L'accès aux ravitaillements de sa course et à l'arrivée
- L'accès aux douches
- Assistance médicale professionnelle
- Le lot coureur à l'inscription : Un t-shirt coureur vous sera remis en même temps que votre dossard. Le port de ce t-shirt est obligatoire sur les 10 premiers et les 10 derniers kilomètres pour être classé
- Le lot Finisher sur la ligne d'arrivée
- Sac coureur THP avec cadeaux des partenaires
- Un repas hors boisson offert par l'organisation (pour les courses THP160, THP120, THP80, THP50) (Pour les courses THP40, THP30, THP20 et THP10, le repas n'est pas compris dans le prix de l'inscription, il pourra être réservé en option lors de la réservation du dossard.)
- Le transport par l'organisation d'un ou plusieurs sacs fournis par l'organisation (en fonction des courses)
- Accès aux navettes (option payante disponible au moment de l'inscription) pour les courses THP80, THP50 et THP40
- Suivi live des courses
- Photos des courses
- Accès aux animations du village THP pendant tout l'événement

### 3.4.Clôture des inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site internet de l'événement :

https://www.njuko.net/thp2024/select\_competition avec paiement sécurisé par carte bancaire jusqu'au 25 mai 2025 au plus tard, ou avant, en fonction du nombre de dossards disponibles.

Les inscriptions sur place ne seront pas possibles.

### 3.5.Pacer

Uniquement possible sur les courses THP40/THP50/THP80/THP120/THP160.

C'est une option payante disponible dans le formulaire d'inscription du participant.

Le Pacer aura un dossard sur lequel sera inscrit son statut de Pacer mais ne sera pas chronométré.

<sup>\*\* 5€</sup> seront reversés à une cause solidaire

Le pacer pourra accompagner son coureur à partir du lieu indiqué dans le tableau ci-dessous :

	THP40	THP50	THP80	THP120	THP160			
Pacer	Oui	Oui Oui Oui Oui						
Prix de l'option	20 €	20 € 30 € 40 €						
Lieu à partir duquel il est possible d'avoir un Pacer	Lurs	Station de Lure						
Age minimum	20 ans							
PPS obligatoire	Oui							

Le pacer doit impérativement être âgé d'au moins 20 ans et avoir un PPS valide.

Le pacer aura accès aux ravitaillements à partir de son point de départ jusqu'à l'arrivée mais n'aura pas de dotation Coureur ni de lot Finisher.

Le Pacer sera sous sa propre responsabilité.

### 3.6. Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

### 3.7. Dossard Elite

Des places sont réservées pour les athlètes de haut niveau qui en font la demande.

L'inscription pour les élites n'est pas automatique, chacun doit finaliser sa propre inscription et toutes les demandes d'inscription devront nous parvenir à <u>contact@mythp.fr</u> avant le le mars de l'année de l'événement.

Si vous bénéficiez de la gratuité d'un dossard élite, vous vous engagez à être présent aux remises des prix et à toutes autre invitation que pourra vous envoyer l'organisation (conférence de presse, présentation officielle).

#### 3.7.1. Critères d'attribution des dossards Elite

Afin de déterminer l'éligibilité pour un dossard Elite, l'organisation a décidé d'utiliser l'indice de performance ITRA ou l'index UTMB du coureur au jour de la demande. Ces informations sont disponibles à tout moment sur le site <a href="https://itra.run/Runners/FindARunner">https://itra.run/Runners/FindARunner</a> ou sur <a href="https://itra.run/Runners/FindAR

Classement	Cote ITRA et UTMB Index (points)			
Classement	Hommes	Femmes		
Elites Régionaux	750-800	600-650		
Elites Nationaux	800-850	650-700		
Elites Internationaux	850 et plus	700 et plus		

#### 3.7.2. Attribution des dossards Elite

Les athlètes de haut niveau peuvent bénéficier des dossards Elite sur toutes les courses du l'Evénement, à l'exception du THP solidaire, selon le tableau ci-dessous :

	Cote ITRA et UT	Cote ITRA et UTMB Index (points)			
	Hommes	Femmes			
Dossard garanti et gratuit	850 et plus	700 et plus			
Dossard garanti et payant	750 - 849	600 - 699			

### 3.8.Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation à télécharger <a href="#">ICI</a>.

#### 3.9.Dossard

Le dossard devra être entièrement lisible et épinglé sur le devant du coureur lors de la course.

#### 3.10. Port obligatoire du maillot THP

Un t-shirt coureur vous sera remis en même temps que votre dossard. Le port de ce t-shirt est obligatoire sur les 10 premiers et les 10 derniers kilomètres.

### 3.11. Protection Annulation d'inscription

Pour les participants qui le souhaitent, il est possible d'assurer leur participation à l'Evénement grâce à l'option « Protection Annulation » proposée par notre partenaire **ASSUR CONNECT**.

Cette option est proposée <u>au moment de l'inscription</u> à l'une des courses de L'Evénement sur la plateforme d'inscription, juste avant le paiement.

Le détail des <u>conditions générales d'assurance</u>, <u>et DIPA</u> se trouvent <u>ICI</u>. Pour tout savoir, lire la FAQ : <u>https://assur-connect.com/beticketing-faq/</u>

La blessure, la maladie, ou l'impondérable de dernière minute ne peuvent se prévoir. Cette option vous permet d'être remboursé si un évènement vous contraint à ne pas participer.

N'hésitez plus, inscrivez-vous tôt pour bénéficier des meilleurs tarifs et souscrivez l'option Protection Annulation Inscription pour limiter les conséquences d'un imprévu de dernière minute.

Attention l'option annulation ne prend pas en compte le changement de course et ne peut pas être transférée.

#### 3.12. Rétractation

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, et ce, quel que soit le motif de non-participation.

### 3.13. Transport

Afin de limiter son empreinte carbone, l'organisateur propose aux participant(e)s des épreuves THP80, THP50 et THP40, des bus au départ de Forcalquier pour les acheminer au départ des courses. Nous vous recommandons de réserver votre place dans la navette au moment de votre inscription, à l'heure de votre choix (2 horaires possibles en fonction des places disponibles).

### 3.14. Acceptation du présent règlement

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare m'être inscrit de mon plein gré ;
- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course ;
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement ;
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points ;
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France :
- Je déclare avoir satisfait à l'obligation de consultation médicale préalable, matérialisée par la fourniture d'une licence et/ou m'être informé des bonnes pratiques médicales en suivant le parcours PPS (Parcours de Prévention Santé <a href="https://pps.athle.fr/">https://pps.athle.fr/</a>), m'être renseigné sur les contre-indications médicales susceptibles de me concerner et en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve me concernant.

### 4. Cession de dossard

Vous ne pouvez plus courir et vous n'avez pas pris l'option Protection Annulation Inscription et souhaitez transférer votre dossard à un autre coureur, voici la procédure à suivre :

### 4.1. A savoir avant d'effectuer votre transfert d'inscription

L'Organisation n'interviendra pas dans le paiement du transfert d'inscription. Le paiement de la taxe d'inscription du dossard doit se faire entre le coureur expéditeur et le coureur bénéficiaire. Avant de transférer votre inscription à un autre coureur, vous devez avoir réglé ce point avec le coureur bénéficiaire.

Le coureur bénéficiaire devra régler des frais de gestion de dossier et de transfert pour que le transfert d'inscription soit effectif.

L'assurance annulation, les navettes et les options ne sont pas transférables au coureur bénéficiaire. Si le coureur bénéficiaire choisit d'ajouter l'assurance annulation au moment où s'effectuera le transfert de dossard, celle-ci est nominative et ne couvre que le montant encaissé par l'Organisateur.

Si vous transférez votre dossard à un autre coureur, vous ne pourrez plus utiliser votre assurance annulation si vous en avez pris une, et le montant de celle-ci n'est pas récupérable.

Le transfert de dossard à un autre coureur doit être effectué avant le 1<sup>er</sup> mai 2025 (ensuite il sera trop tard pour suivre la procédure ci-dessous)

### 4.2. Comment transférer mon inscription à un autre coureur

- Le coureur Expéditeur doit se connecter sur sa fiche d'inscription.
- Clic sur « Transférer mon inscription »
- Entrer l'email du coureur bénéficiaire
- Le coureur reçoit un email, il doit suivre la procédure proposée.
- Le transfert de dossard n'est effectif que quand le coureur bénéficiaire a payé les frais de gestion (15€).

### 4.3. Conseils pour les coureurs bénéficiaires

Attention aux fausses propositions : avant d'effectuer un paiement à une personne qui vous propose un dossard, il est vivement conseillé au coureur bénéficiaire de faire un mail à l'organisation contact@mythp.fr pour vérifier si ce coureur est bien dans la liste des inscrits.

#### 5. Assurances

### 5.1.Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

### 5.2.Individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

L'organisateur conseille fortement les participants qui ne sont pas titulaires d'une licence FFA, à contracter une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus durant la manifestation.

Vous pouvez souscrire à une telle assurance auprès de notre partenaire ASSUR CONNECT, courtier en assurance spécialisé dans le sport. CLIQUEZ ICI

Vous pouvez aussi vous rapprocher de votre assureur pour connaître, en fonction de votre situation, l'assurance qui vous convient le mieux.

### 5.3.Dommage matériel

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun des participant.

### 6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

### 6. I. Jury

Un Jury Officiel sera désigné. Son pouvoir de décision est sans appel. Il pourra être amené à prendre des décisions concernant le report ou l'annulation de la course en fonction des conditions météorologiques. Le jury sera finalisé une semaine au plus tard avant la manifestation.

### 6.2. Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, en dehors des zones autorisées, est interdite et disqualificatrice.

#### 6.3.Bâtons

Les bâtons sont autorisés sur toutes les courses adultes de L'Evénement, sauf sur les zones non autorisées (respect des zones Natura 2000) qui seront matérialisées par des panneaux, le cas échéant.

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit d'en récupérer ou de les laisser en cours de route.

#### 6.4. Assistance

La liste des zones officielles de ravitaillement est communiquée sur le site internet dédié avec les tracés des parcours : <a href="https://thp.tracedetrail.fr/">https://thp.tracedetrail.fr/</a>. Les ravitaillements sont réservés exclusivement aux Coureurs et aux Pacers munis d'un dossard.

Toute assistance individuelle en dehors des ravitaillements est interdite, de même que l'accompagnement en course en dehors des Pacers inscrits (voir le paragraphe Sanction)

#### 6.5. Limite horaire et barrière horaire

	THP160	THPI20	THP80	THP50	THP40	THP30	THP20	THPI0 / THPI0 pro	THP10 nordic	THP solidaire
Limite horaire	40 h	30 h	I8 h	II h	10 h	7 h	4 h	2h30	2h30	2 h

### 6.5.1. Barrière horaire

L'organisation souhaite permettre au plus grand nombre, quel que soit son rythme, de rejoindre l'arrivée. Néanmoins, des barrières horaires sont mises en place afin de ne pas maintenir la présence des bénévoles et le dispositif de sécurité de manière déraisonnablement prolongée.

Les barrières horaires indiquées ci-dessous sont données à titre indicatif. L'organisation se réserve le droit de les modifier en cas de nécessité pour la sécurité des participants. Les horaires indiqués correspondent aux heures de départ du point de ravitaillement. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires. Toute décision sera prise par le Jury.

Dans le cas d'un départ en vague les barrières horaires sont appliquées à partir de l'heure de départ de la dernière vague

Le temps maximum de course, lui, est calculé en fonction de l'heure de départ du coureur.

#### THP160

•	Lardiers (28 km) :	21h00 soit 06h00 de course
•	Station de Lure (69 km) :	09h00 (J2) soit 18h00 de course
•	Saint-Etienne-les-Orgues (104 km):	17h00 (J2) soit 26h00 de course
•	Lurs (140 km):	01h00 (J3) soit 34h00 de course
•	Forcalquier (163 km):	07h00 (J3) soit 40h00 de course

#### THPI20

Lardiers (28 km): 21h00 soit 06h00 de course
 Station de Lure (69 km): 09h00 (J2) soit 18h00 de course
 Saint-Etienne-les-Orgues (104 km): 17h00 (J2) soit 26h00 de course
 Forcalquier (122 km): 21h00 (J2) soit 30h00 de course

#### THP80

Station de Lure (25 km): 14h00 soit 06h00 de course
 Saint-Etienne-les-Orgues (60 km): 22h00 soit 14h00 de course
 Forcalquier (80 km): 02h00(J2) soit 18h00 de course

#### THP50

Saint-Etienne-les-Orgues (34 km): 14h00 soit 07h00 de course
 Forcalquier (52 km): 18h00 soit 11h00 de course

Les barrières horaires sont impératives et la procédure est non négociable. Le départ d'un coureur sur une barrière horaire hors délais implique sa disqualification. Le coin inférieur droit du dossard sera « découpé » par le chef de poste, le coureur sera invité à emprunter les transports en commun et/ou les véhicules mis à disposition par l'organisation pour retourner à Forcalquier.

Dans le cas où le participant souhaite continuer le parcours, son dossard sera récupéré par le chef de poste et le participant(e) ne sera plus considéré comme un participant(e) à l'une des courses de L'Evénement, il ne sera donc plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Toute personne manquant de respect aux bénévoles chargés de cette fonction sera interdite de course de manière définitive sur tous les événements organisés par l'Organisateur.

### 6.6. Classements et récompenses

### 6.6.1. Classements

Sur toutes les courses adultes de L'Evénement, toutes les catégories seront classées selon les nouvelles catégories de la FFA.

### 6.6.2. Récompenses

Attention, dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur au moment de l'événement, des modifications pourront être apportées sur la remise des prix.

Sur toutes les courses chronométrées de L'Evénement, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du scratch seront récompensés ainsi que les premiers Homme et Femme de chaque catégorie sans cumul.

Pour les Masters nous récompenseront selon les anciennes catégories de la FFA détaillées ci-dessous :

Catégorie Master FFA	Tranche d'âge	Catégorie Master	Tranche d'âge
		Récompensée	
M0	35 – 39 ans	Senior	23 – 39 ans
MI	40 – 44 ans	MI	40 – 49 ans
M2	45 – 49 ans		
M3	50 – 54 ans	M2	50 – 59 ans
M4	55 – 59 ans	I*IZ	30 – 37 ans
M5	60 – 64 ans	M3	60 – 69 ans
M6	65 – 69 ans		
M7	70 – 74 ans	M4	70 – 79 ans
M8	75 – 79 ans		
M9	80 – 84 ans	M5	80 ans et +
MI0	85 – 89 ans		

Pour les courses en équipe ou en relais, nous récompenseront les 3 premières équipes du scratch.

Pour la réussite de la cérémonie de remise des récompenses, nous attendons de la part des coureurs concernés qu'ils soient présents sur les podiums.

Aucune remise de lots ne sera possible une fois la remise des récompenses effectuée.

### 6.7. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site internet suivant : <a href="https://mythp.fr/trail-de-haute-provence/">https://mythp.fr/trail-de-haute-provence/</a>. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique <a href="mailto:dpo@athle.fr">dpo@athle.fr</a>).

### 6.8. Modification du parcours

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux, etc.), l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de départ, les parcours et les barrières horaires. Les coureurs seront prévenus de ces changements par l'affichage des informations sur les lieux névralgiques de la course (départ des courses, retrait des dossards, ravitaillements) et/ou sur le site internet de l'événement (<a href="https://mythp.fr/trail-de-haute-provence/">https://mythp.fr/trail-de-haute-provence/</a>) et/ou sur la page Facebook de l'événement (<a href="https://www.facebook.com/traildehauteprovenceofficiel/">https://www.facebook.com/traildehauteprovenceofficiel/</a>).

### 6.9. Contrôles / Abandons

- Pour être pointé et chronométré, chaque coureur doit impérativement franchir la ligne de départ.
- Des contrôles fixes et aléatoires seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course, en cas de refus de la part d'un coureur de se faire contrôler, celui-ci se verra disqualifié.
- En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, et bien préciser son numéro de dossard. Le numéro de dossard du coureur sera communiqué au PC Course afin d'éviter des recherches inutiles. Les puces de chronométrage seront retirées du dossard par le chef de poste Le dossard est retiré et peut-être récupéré après la course, et le coureur sera invité à emprunter les transports disponibles pour retourner à Forcalquier. Toute personne manquant de respect aux bénévoles chargés de cette fonction sera interdite de course de manière définitive sur toutes les épreuves de L'Evénement.

### 6.10. Sanction

Les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (\*) une sanction en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

Manquement* au règlement	Pénalité de temps et / ou Disqualification
Absence de matériel de sécurité obligatoire (en fonction des courses) :	
<ul> <li>Un téléphone portable (en état de marche) pour toutes les courses adultes avec une batterie pour le recharger pour le THP160 et le THP120</li> </ul>	Pas de départ / Disqualification
Lampe Frontale en état de marche (THP160 / THP120)	Pas de départ / Disqualification
Lampe Frontale en état de marche (THP80 / THP40/ THP30)	Pas de départ / Disqualification
Une réserve d'eau d'au moins 1,5 litre (THP160 / THP120 / THP80 / THP50 / THP40)	Pas de départ / Disqualification
Une réserve d'eau d'au moins Ilitre (THP30 / THP20 / THP10 / THP10 pro / THP10 nordic)	Pas de départ / Disqualification
Une couverture de survie (toutes les courses)	Pas de départ / Disqualification
Une veste étanche à l'eau et au vent avec capuche (toutes les courses)	30 min
Un sifflet / Un gobelet (toutes les courses)	15 min
Absence du « Pack » imposé par l'organisation en fonction des conditions météorologiques	Pas de départ / Disqualification
Assistance et Ravitaillement en dehors des zones autorisées	Disqualification
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification
Jet de détritus par un concurrent ou un membre de son entourage	Disqualification
Non-respect des personnes (organisation ou coureurs)	Disqualification
Non-assistance à une personne en difficulté	Disqualification
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, etc.)	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification

(\*) Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

### 6.11. Lutte contre le dopage

L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement relatives à la lutte contre le dopage.

Toute personne faisant l'objet d'une sanction provisoire ou définitive par une organisation antidopage régie par le Code de l'AMA (une « personne sanctionnée ») se voit interdit de participer à l'événement, que ce soit en tant que participant, responsable d'équipe ou officiel.

Comme le stipule le règlement de la course, l'Organisateur se réserve le droit de tester tous les participants avec les autorités compétentes en la matière. Par conséquent, conformément au code de l'AMA, il appartient au participant de vérifier que les substances ou méthodes utilisées ne figurent pas sur la liste actuelle des substances et méthodes interdites. Vous pouvez vérifier en cliquant sur l'un de ces deux liens : <a href="http://www.wada-ama.org/fr/ressources">http://www.wada-ama.org/fr/ressources</a>; <a href="https://www.afld.fr">https://www.afld.fr</a>.

### 7. Ravitaillement et Semi-autonomie

Les courses de L'Evénement sont des courses qui se déroulent en semi-autonomie. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire (solide et liquide) que sur celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures, etc.).

Seuls les participant(e)s porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Deux types de ravitaillements sont proposés :

- Ravitaillement liquide : eau plate, eau gazeuse, Cola ;
- Ravitaillements solides : boissons (idem ci-dessus), repas chaud (sur les bases-vie) pour THP160 (hors relais) / THP120), fruits frais, fruits secs, fromage, jambon, gâteaux salés, gâteaux sucrés, pain, etc.

La liste des éléments disponibles aux ravitaillements citée ci-dessus n'est ni contractuelle, ni exhaustive. Elle est soumise aux changements en fonction de la disponibilité de ces éléments chez les fournisseurs et des conditions sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Tout participant(e) vu(e) en train de jeter ses déchets sur le parcours sera disqualifié.

#### 8. Sécurité et soins

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié (4x4, moto, quad) en cas de nécessité.

Il y aura également des bases-vie installées sur le parcours du THP160 et THP120.

Il appartient à un participant en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours ;
- En appelant le PC course (numéro d'urgence inscrit sur le dossard) ;
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Il appartient à chaque participant de porter assistance à tout autre participant en danger et de prévenir les secours. Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche et/ou en appelant le numéro d'urgence course (PC course).

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu (entre 5 et 30 min en temps normal – qui peuvent monter à 40 min dans certains cas = préconisation FFA). Votre sécurité dépendra alors de la qualité de l'équipement que vous avez mis dans votre sac.

L'ensemble du personnel médical, paramédical, secouriste et guide officiel, ainsi que toute personne désignée par la direction de course sont habilités à :

- mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve;
- à obliger tout concurrent à utiliser tout élément du matériel obligatoire ;
- faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger ;
- orienter les patients vers la structure de soins la plus adaptée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les frais résultants de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels (exemple : héliportage) seront supportés par le participant secouru qui devra également assurer son retour de l'endroit où il/elle aura été évacué. Il

est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») I 12 depuis la France.

Nous vous invitons à vous renseigner auprès de deux organismes en cliquant sur les liens suivants (<a href="http://www.assurance-multi-sports.com/">https://assur-connect.com/</a>) afin de souscrire une assurance couvrant les secours en montagne, frais de recherche, décès, invalidité permanente, et rapatriement.

### 9. Remise des dossards

# Attention, dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur au moment de l'événement, des modifications pourront être apportées sur la remise des dossards.

Lors de la remise des dossards, les coureurs devront se présenter avec leur sac de course comprenant l'intégralité du matériel obligatoire pour le contrôle de l'équipement. Le dossard ne sera pas remis aux participants ne présentant pas le matériel obligatoire de la course sur laquelle il/elle est inscrit.

Chaque dossard est remis en main propre au participant sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, sans ce document le dossard ne sera pas remis. Le retrait des dossards se fait à Forcalquier, au cœur du « village » dédié à l'événement.

Il est possible de retirer le dossard d'un autre concurrent en présentant sa pièce d'identité et seulement si le dossier de ce dernier est complet (licence, PPS, règlement, numéros de contacts ...)

Les horaires et les dates du retrait des dossards seront communiqués ultérieurement sur le programme de l'évènement disponible sur le site <a href="https://mythp.fr/trail-de-haute-provence/">https://mythp.fr/trail-de-haute-provence/</a>

# 10. Annulation en cas de force majeure d'une partie ou de la totalité des courses

On entend par force majeure des événements de guerre déclarés ou non-déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté de l'organisation forçant cette dernière à annuler l'évènement, ou bien forçant les autorités administratives à ne pas autoriser l'événement.

### 10.1. Avant le départ des courses

En cas de « force majeure », plusieurs options seront disponibles pour les inscrits aux courses de L'Evénement :

- I) Les droits d'inscription seront reportés en l'état, hors option Protection Annulation, pour une édition de L'Evénement 2026 qui se déroulera du 14 au 17 mai 2026 ;
- 2) Les droits d'inscription seront remboursés à hauteur de 60%, hors frais bancaires, hors option Protection Annulation, et hors dons à la cause solidaire ;
- 3) Les droits d'inscription seront offerts à l'organisation.

Pour bénéficier du remboursement, les participants devront impérativement faire un choix sur la plateforme d'inscription en retournant sur leur fiche coureur <u>avant le 15 juin 2025</u> à l'adresse suivante : <a href="https://www.njuko.net/thp2025/select\_competition">https://www.njuko.net/thp2025/select\_competition</a>

Ce remboursement sera effectué par le crédit de la carte bancaire utilisée lors de l'inscription.

Pour les participants ayant changé de coordonnées bancaires depuis leur inscription, et seulement pour eux, et désireux de se faire rembourser, il sera nécessaire d'envoyer leur nouveau RIB par email à l'adresse suivante : contact@mythp.fr

#### 10.2. Pendant l'événement

En cas de « force majeur » survenant alors que l'événement a commencé, l'organisateur peut arrêter l'événement à tout moment. Dans ce cas, si cela advient pendant que des coureurs sont en course, ils devront, lors de leur arrivée sur un point de ravitaillement ou de contrôle, suivre les consignes données par les bénévoles et auront l'obligation de les respecter. Aucun remboursement ne pourra être réclamé ni aucune indemnité.

### II. Approche durable et respect de l'environnement

L'équipe organisatrice de L'Evénement raisonne l'événement selon les préceptes du développement durable et a pour ambition d'illustrer le savoir-faire et l'exemplarité du mouvement sportif de nature en la matière. Nous comptons sur votre engagement pour nous aider à atteindre notre objectif.

Le tracé de l'épreuve est une incitation à la <u>découverte du territoire</u> et traverse des zones sensibles et protégées (<u>zones Natura 2000</u>), ainsi que des propriétés privées.

En tant que coureur, vous vous engagez à :

• Être particulièrement attentif au respect du milieu naturel et de la vie qu'il abrite ;

- Avoir le souci constant de cohabiter harmonieusement avec les autres usagers;
- Honorer les éco gestes du code de bonne conduite « <u>l'adopte la Luberon attitude !</u> »;
- Ne pas revenir courir sur les sections de chemin privé que L'Evénement a été autorisé à traverser.

### 12. Droit à l'image

Chaque participant(e) autorise expressément les organisateurs de L'Evénement ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à L'Evénement (courses adultes, courses enfants, animations, spectacles, etc.) sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### 13. Droit photo

Toutes les photos et vidéos prises à titre personnel par les participants pendant l'épreuve, ainsi que par leurs accompagnateurs <u>ne peuvent faire l'objet d'aucune publication et/ou exploitation à des fins commerciales</u> quelle que soit la forme de support (presse, magazine, site internet, etc.). L'Organisateur de l'événement est propriétaire de tous les droits photos et vidéos et doit donner son accord express écrit avant toute forme d'exploitation.

### 14. Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, chaque participant(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi « Informatique et Libertés », au Règlement UE (2016/679) Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, dit « RGPD », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de celles-ci. Vous pouvez également vous opposer, pour motifs légitimes, au traitement de vos données, et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez enfin vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale. Pour exercer ces droits, vous pouvez sans frais et à tout moment adresser votre demande accompagnée d'un justificatif d'identité par voie postale à : Outdoor Events In Provence – Service données personnelles, 8 avenue Eugène Bernard, 04300 FORCALQUIER, ou par courrier électronique à : contact@mythp.fr

### 15. Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'Organisateur de L'Evénement jusqu'à la veille de L'Evénement. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site internet de L'Evènement : <a href="https://mythp.fr/trail-de-haute-provence/">https://mythp.fr/trail-de-haute-provence/</a>

## Annexe I : Autorisation parentale acceptée par l'organisation

# Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné	
résidant à	
autorise mon enfant	
à participer à l'une des courses de l'Evénement :	
Je déclare m'être renseigné(e) sur les contre-indications médicales qui pourraient concerner mon enfan conséquence, décharge l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fa négligence de ma part.	
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du Trail de Haute Provence disponible sur <a href="https://mythp.fr/haute-provence/">https://mythp.fr/haute-provence/</a> et en accepte les termes.	<u>/trail-de-</u>
Les participant(e)s s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident résulter de leur participation à L'Evénement.	pouvant
Fait le :/20 à	
Signature du représentant légal :	